

## Choisir Desjardins Sécurité financière...

c'est choisir la **force** et la **stabilité** d'une entreprise spécialisée dans les domaines de l'assurance de personnes et de l'épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière.

Choisir Desjardins Sécurité financière, c'est aussi choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada dont la **solidité financière est reconnue** par les agences de notation, qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurance :

- Standard and Poor's : AA-
- Moody's : Aa1
- Dominion Bond Rating Service : AA

Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière – Helios et les Fonds de placement garanti DSF. Nous vous conseillons de le lire attentivement avant de souscrire un contrat. Helios et les Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées, propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Veillez noter que vous pouvez trouver nos termes définis dans le glossaire du document Contrat et notice explicative.

[desjardinssecuritefinanciere.com/helios](https://desjardinssecuritefinanciere.com/helios)



Coopérer pour créer l'avenir

MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.



## Garantie 75/100 i

Préservez votre patrimoine  
et assurez le bien-être de  
vos proches



Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

## Le Contrat Helios vous offre les avantages suivants :

- Le choix entre deux Garanties principales (Garantie 75/75 et Garantie 75/100 i)
- Une sélection de Fonds de placement gérés par des gestionnaires de portefeuille reconnus
- Le versement rapide et confidentiel du Capital-décès au Bénéficiaire
- Une protection contre les créanciers<sup>1</sup>
- Les Dépôts versés dans le Contrat Helios sont protégés par Assuris ([www.assuris.ca](http://www.assuris.ca))



<sup>1</sup> Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et varier selon la province. Veuillez vous adresser à un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de votre situation particulière.

## Les protections offertes par la Garantie 75/100 i

Protection à l'échéance	Capital-décès	Avantage	Le bon choix si...
<b>75 %</b> après 10 ans	<b>100 %</b> + protection contre l'inflation	Prévoit le rajustement de la valeur des Dépôts en fonction de l'inflation en cas de décès.	Vous vous préoccupez de l'effet de l'inflation sur la valeur de votre patrimoine. Vous désirez assurer le bien-être de vos proches en cas de décès.
<b>100 %</b> après 20 ans			
<b>100 %</b> à 105 ans			

### Capital-décès

Le Capital-décès est rajusté tous les ans selon le plus élevé<sup>2</sup>:

- de la Valeur rajustée en fonction de l'inflation<sup>3</sup>; ou
- de la Valeur au marché; ou
- de 100% des Dépôts<sup>4</sup>; ou
- du montant établi l'année précédente.

<sup>2</sup> Des conditions s'appliquent. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour obtenir plus de détails sur les rajustements automatiques du Montant minimal du capital-décès garanti.

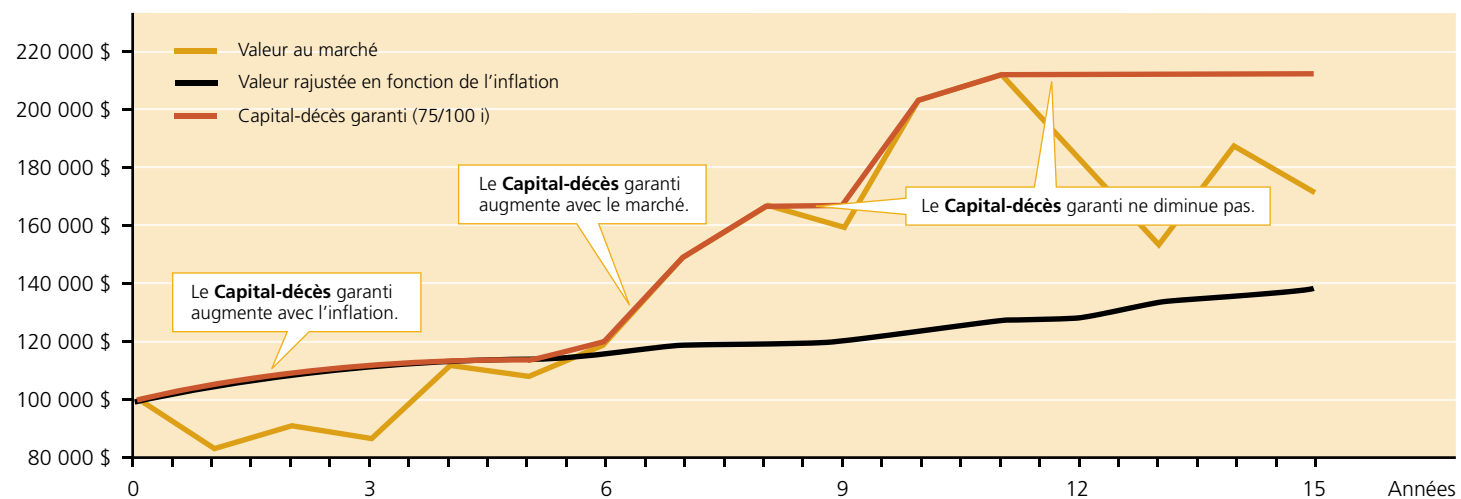
<sup>3</sup> Le DSF FPG – Marché monétaire ne fait pas l'objet de rajustements pour l'inflation. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour plus de détails sur ce calcul.

<sup>4</sup> Pour les Dépôts effectués avant 80 ans. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour obtenir plus de détails sur le Capital-décès pour les Dépôts effectués après cet âge.

## Avantages clés

### La protection contre l'inflation, pour préserver la valeur de votre patrimoine

La Garantie 75/100 i permet le rajustement du Capital-décès garanti en fonction de l'augmentation du coût de la vie ou des hausses des marchés<sup>5</sup>. C'est ce Montant garanti que votre Bénéficiaire touchera dans l'éventualité de votre décès.



### Pourquoi me soucier de l'inflation?

Des économies d'une valeur de 50 000 \$ aujourd'hui procureront un pouvoir d'achat de seulement 26 970 \$ dans 25 ans<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Des conditions s'appliquent. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour obtenir plus de détails sur les rajustements automatiques du Capital-décès garanti.



« J'ai choisi la Garantie 75/100 i et le Contrat Helios pour que mes proches ne manquent de rien à mon décès. Ainsi, j'ai l'assurance que mon patrimoine ne sera pas affecté par l'augmentation du coût de la vie et les baisses des marchés, et que mon Capital-décès sera payé rapidement à la personne de mon choix à mon décès. »

**Suzanne, 65 ans, retraitée**

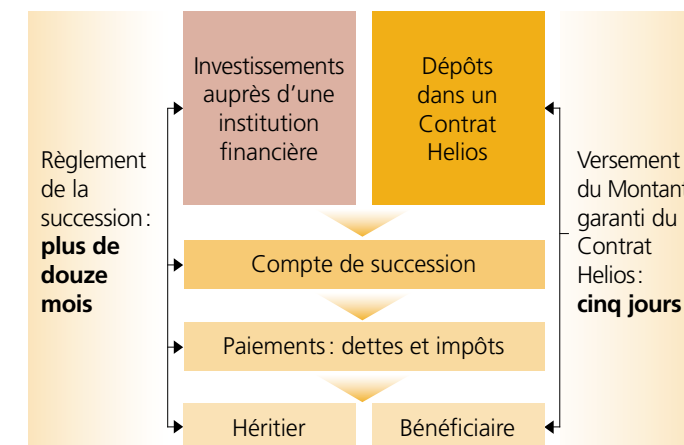
Ainsi, la valeur de votre patrimoine est préservée et peut même augmenter.

<sup>6</sup> Avec une inflation annuelle de 2,5 %. Source: Question Retraite, Guide de la planification financière 2011-2012.

## Un versement rapide et confidentiel

Comme le Contrat Helios vous permet de désigner un Bénéficiaire, votre investissement ne fait pas partie de votre succession<sup>7</sup>. Ainsi, à la suite de votre décès, le Montant garanti de votre Contrat sera versé à votre Bénéficiaire en cinq jours ouvrables<sup>8</sup>, en toute discrétion.

### Versement de l'investissement à la suite d'un décès



<sup>7</sup> Selon les lois en vigueur, le Contrat Helios stipule que le Capital-décès sera versé conformément à la désignation de Bénéficiaire de son Titulaire. Comme les particularités de la désignation d'un Bénéficiaire peuvent varier considérablement ou être annulées par le testament du Titulaire du Contrat, les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation particulière.

<sup>8</sup> Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès.